










Projet 3 : Gestion des eaux de ruissellement

- Enjeu :** Maintien de la qualité de l'eau et des usages de l'eau
- Orientations :** Limiter la présence d'organismes pathogènes
Réduire les charges de nutriments de sources ponctuelles et de sources diffuses
- Objectifs :** Eau de surface respectant divers critères de la qualité de l'eau (coliformes fécaux, matières en suspensions, phosphore trace, oxygène dissous, périphyton)

Dernière mise à jour : juillet 2021

Axe du projet	Actions potentielles	Échéance	État d'avancement
Analyser	3.1 Réaliser une mise à jour et une caractérisation approfondie des chemins publics, privés, chemins forestiers et des allées d'accès et de la gestion des eaux de ruissellement dans le bassin versant. (C)	0-2 ans	
Évaluer	3.2 Proposer des mesures correctives, des mesures d'entretien et des bonnes pratiques. (C)	3-4 ans	
Sensibiliser	3.3 Transmettre l'information aux propriétaires concernés, accompagnée d'un guide. (C)	3-4 ans	
Accompagner	3.4 Rendre le programme de financement pour l'entretien et la réfection des voies privées conditionnel au respect des mesures identifiées lors de l'évaluation.	5 ans et plus	

Règlementer et sanctionner	3.5 Rédiger et adopter un règlement sur le contrôle de l'érosion et la gestion des eaux de ruissellement. (C)	0-2 ans	
	3.6 Renforcer les dispositions du règlement.	0-2 ans	
Partenaires et gouvernance pour la mise en œuvre du projet	3.7 Développer un partenariat avec les propriétaires privés visés.	3-4 ans	
	3.8 Assurer la mise à jour de l'information et de l'atteinte des objectifs aux citoyens.	En continu	
	3.9 Suite à la réalisation du projet : assurer le maintien des actions en place.	5 ans et plus	

Légende



PLAN DIRECTEUR DU LAC DES PILES

Projet 3 : Gestion des eaux de ruissellement